

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 18 Septembre 2026 à 20h00

2026 1002 000

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Frédéric JULLIEN, maire et président de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire – Michèle SAMSON VANMOER, Jean Daniel REYNIER, Muriel BREDY, conseillers municipaux.

ABSENTES EXCUSES : Emilie THOMAS KLEIN

Catherine BELAOUS donnant procuration à Alain BOULET

Date de convocation : 15/09/2026

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 Quorum : 4. présents : 5 votants : 6

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Signature feuille de présence
2. Validation des PV de la séance du 26/06/2026 et du 12/07/2026
3. Délibération pour travaux sur le réseau d'eau potable.
4. Questions diverses

La séance est ouverte à 20h02

1-signature feuille de présence

Tous les membres présents du conseil ont signé la feuille de présence.

2- Validation des PV de la séance du 26/06/2026 et du 12/07/2026 :

Pas de rectification apportée aux deux PV.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour) - Pas de délibération

3-Délibération pour travaux sur le réseau d'eau potable :

Pour faire suite aux importants travaux réalisés sur le réseau d'eau potable depuis 2020 et achevés fin 2025, la mairie a décidé de traiter le problème croissant des fuites d'eau sur son réseau. Le renouvellement d'une partie du réseau en très mauvais état et fuyard, la pose de compteurs divisionnaires communicants, le changement ou la remise en état de vannes de sectionnement permettront d'identifier et de traiter sans perte de temps les pertes sur le réseau préservant ainsi au mieux notre ressource en eau.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix pour)

4- Questions diverses :

- **Transfert des pouvoirs de police spéciale :** Le maire présente la demande de la CCBDP concernant la position des communes sur le transfert des pouvoirs de police spéciale concernant l'assainissement, la collecte des déchets ménagers, l'accueil des gens du voyage, la voirie-circulation et stationnement, la sécurité et salubrité des immeubles, les équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation. Le président de la CCBDP, Sébastien BERNARD, dans un courrier joint fait connaître son opposition au transfert de ces pouvoirs. Le maire fait déjà part de son opposition à ces transferts de pouvoirs. Une réponse est attendue avant le 9 octobre.
- **Devis entreprise MICHELIER :** le maire porte à la connaissance du conseil le montant du devis d'entretien du bloc UV de notre réservoir, celui-ci s'élève à 1635,74 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h56.

Le maire,
Mr Frédéric JULLIEN

La secrétaire de séance,
Mme BREDY Muriel



Procès-verbal adopté à l'unanimité lors du conseil municipal en date du 02/10/2026 et consultable en mairie